

**V**ous avez entre les mains le Marssac info de juin. Un numéro particulier à double titre : c'est le dernier avant la trêve estivale et c'est un numéro "spécial budget". Un numéro où nous prenons le temps de faire le point sur nos finances et nos projets. Ceux de l'année écoulée et ceux de l'année en cours.

Je veux profiter de cette occasion pour faire le point avec vous. Faire le point sur les derniers mois écoulés. J'ai refusé à plusieurs reprises de m'exprimer dans la presse car je ne souhaitais pas répondre "à chaud" et contribuer à alimenter rumeurs et polémiques.

Le temps est venu de vous donner informations et explications et je préfère utiliser notre Marssac Info à tout autre média...

## [Lettre ouverte aux Marssacoises et aux Marssacois]

Des mails ont circulé, des propos mensongers ont été repris dans la presse, des pages Facebook sont alimentées, des affirmations péremptoires ont été lancées à la volée, des Conseils Municipaux et des démissions ont été mis en scènes pour obtenir le plus de surface médiatique (on dit maintenant

"faire le buz"), des rumeurs courent...

Je n'ai pas changé de position et ne rentrerai pas dans toutes ces polémiques et ces attaques mesquines (même si elles blessent et font mal). Je laisse à leurs auteurs (parfois tellement courageux qu'ils postent des messages sur le Net sous le couvert confortable de l'anonymat...) la paternité de leurs dires et de leurs écrits.

Mais qu'en est-il vraiment ?

### **Petit retour en arrière**

Au mois de novembre 2011, j'ai retiré à notre adjoint au sport et à la vie associative, ses délégations. Je me suis expliquée, je n'y reviens pas. M. Pujol a quitté le Conseil définitivement lors du dernier Conseil Municipal.

Au mois de Janvier, c'est M. Doré, adjoint à l'urbanisme et aux travaux, qui avait souhaité redevenir simple conseiller municipal.

Début mai Mme Nespoulous, Mme Gatumel et M. Neuville ont décidé de ne pas aller au bout de leur mandat et ont démissionné.

## **Quelle équipe aujourd'hui ?**

Notre conseil, après les élections, était constitué de 23 membres. Aujourd'hui, il est composé de 17 élus (deux personnes s'étant retirées les années précédentes). M. Doré a été remplacé au poste d'adjoint par M. Malle. M. Doré reste impliqué dans les commissions auxquelles il participe. M. Malle s'investit fortement dans ses nouvelles fonctions et apporte à sa mission toute l'énergie et l'allant nécessaires. Les élus sont mobilisés et s'impliquent ensemble dans le travail des commissions pour l'avenir de Marssac.

## **Et s'il y avait encore des départs ? Elections anticipées, élections partielles ?**

C'est là une question qui m'a déjà été posée et que vous vous posez peut-être. Oui, effectivement, si deux autres élus viennent à faire défection, la loi nous oblige à organiser des élections partielles afin de revenir à 23 élus.

Nous le ferons, même si cela doit nous prendre temps et énergie, temps et énergie que nous ne pourrions consacrer aux projets de notre commune.

Toute la population sera alors invitée à élire de nouveaux conseillers pour les quelques mois restants de notre mandature.

Et dans ce cas, la loi prévoit-elle l'élection d'un nouveau maire ? Non, ce n'est pas prévu. Je continuerai donc à assurer ma charge de maire et assumerai jusqu'au bout les responsabilités qui sont les miennes.

## **Demain ?**

Demain se construit aujourd'hui. Vous avez sans doute entendu parler de notre promenade inaugurative... Trois inaugurations en même temps, preuve, s'il en était besoin, que les choses bougent à Marssac, que les dossiers avancent et se terminent contre vents et marées...

Au long de ces pages, vous découvrirez les chiffres clef de notre gestion ainsi que les projets qui nous animent.

Sachez, je l'affirme avec force et conviction, malgré les aléas d'une vie communale un peu chahutée ces derniers temps, les élus gardent le cap des projets nécessaires au développement de la commune et au bien-être des Marssacois.

## **Remerciements**

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la vie municipale, comme la vie tout court, n'est pas toujours de tout repos et, parfois, il nous faut régler des problèmes bien éloignés d'une gestion municipale.

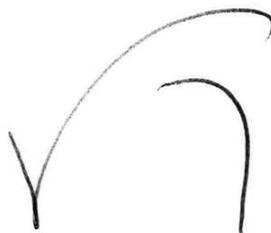
C'est la responsabilité que vous nous avez confiée. C'est la place que nous croyons être la nôtre. Bien sûr, agir implique forcément choix et décisions... Et choisir, cela veut dire aussi, ne pas forcément faire plaisir... Seuls ceux qui n'agissent pas ne prennent pas le risque de subir critiques et provoquer mécontentement. Par contre, ceux qui agissent seront jugés sur leurs actes. Nous essayons d'être le plus juste possible et arbitrons en permanence entre une gestion saine, un endettement que nous voulons supportable pour les années à venir et des projets (petits ou grands) que nous savons indispensables à notre futur.

Je veux remercier ici, toutes postures confondues, les élus qui, voilà 4 ans, ont décidé de se présenter devant vous. Certains, comme je l'évoque plus haut, ont décidé de quitter le Conseil. Je ne veux pas y revenir ou juger de leur choix. Je veux juste, aujourd'hui les remercier pour le travail accompli durant ces années.

Je veux également remercier ceux qui restent, ceux qui considèrent que le fait d'avoir été élus par vous, démocratiquement, est un honneur, une responsabilité et un devoir. C'est cette conviction partagée qui nous unit et nous mobilise au service de Marssac et des Marssacois.

Merci à toutes et à tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et vous retrouverai avec plaisir dans le Marssac Info de septembre.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping arch over a smaller, more compact shape.

Anne-Marie Rosé  
Maire de Marssac-sur-Tarn



## Le réseau des AMAP du Tarn : le goût de la terre

Il y a 9 ans déjà, dans le Tarn, un noyau de personnes convaincues a lancé la création d'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) avec l'objectif de rapprocher la production agricole locale de la consommation et de maintenir ainsi un tissu de petits producteurs de qualité. D'abord confidentielles, les AMAP ont vu, ces dernières années, leur nombre augmenter fortement devant les crises sanitaires à répétition. Le nombre d' "amapiens " a crû considérablement. Ces "amapiens" recherchent en priorité une alimentation de proximité, saine en connaissant l'origine des produits et les conditions mises en œuvre pour la production. Les paysans eux trouvent une autre possibilité d'écouler leur production sans intermédiaire. Le principe d'une AMAP est simple, un contrat lie le consommateur (l'amapien !) avec le paysan. Sur une durée (semestre, année) le

consommateur s'engage à acheter un panier chaque semaine (ou chaque mois..). Le paysan peut faire en sécurité les investissements nécessaires car il a ce revenu assuré.

De son côté le paysan s'engage sur la fourniture d'un panier de qualité avec une quantité et un prix définis avec les amapiens.

L'AMAP est une association comme une autre, les bénévoles gèrent l'organisation, le financier, etc ...

### Des AMAP près de chez vous :

- A Marssac, **Amap Légumes GAEC de la Saudronne** à Lagrave : producteurs PICAT (contact : 06.83.82.54.79). Elle a été créée il y a 5 ans : Un panier tous les mardis soirs : Engagement sur une période d'hiver de 6 mois et une période d'été de 6 mois.

### Mais aussi

- **Amap Pommes en Pommes à**

Rivières (contact : 05.67.67.55.71) : pommes et jus de pommes : 1er mercredi de chaque mois

- **Amap Poulets et OEufs GAEC des SAULES** à St Urcisse : distribution en même temps que les Pommes à Rivières : 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois (contact : 05.63.55.47.64)

- **Le Pain de Carlo** : Carlo BAILEY, 28, rue du Moulin 81600 Gaillac : pain bio fermier ou complet fabriqué avec de la farine bio issue de céréales cultivées par son épouse à Gaillac : distribution en même temps que les Légumes à l'Amap Légumes de Marssac GAEC de la Saudronne à Lagrave, le mardi soir.

### Contacts Marssac

**Reine et Gérard Souloumiac**  
**05.63.55.40.51**

### Réseau des AMAP du Tarn

**La planque 81120 Sieurac**  
**Mme Nelly Thiele 05 63 56 66 46**  
**reseauamaptarn@gmail.com**

## En bref...

### Don du sang

Le 26 avril, 36 personnes ont donné un peu de leur temps et de leur sang.

Qu'ils soient ici remerciés !

### Incivilité (imbécilité ?) ou délit ?

La réponse est délit ! La SNCF a porté plainte...  
Avis aux amateurs !

### Nouveau : accueil assainissement C2A

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin, la société Véolia n'assure plus les interventions sur le réseau Assainissement (fin de contrat), les riverains doivent dorénavant contacter directement la C2A au 05 63 38 63 83 (accueil assainissement) pour être dépanné. En dehors des horaires d'ouverture un numéro d'astreinte vous sera communiqué !







## PRECISION

Marssac info, journal municipal  
d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la  
participation des commissions  
municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépôt légal en cours

## VOTRE MAIRIE

### Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

**Tél 05 63 55 40 47**

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.marssac-sur-tarn.fr



Donner votre point de vue,  
proposer ou animer des  
rubriques... contactez

*Pascal Crépin*

06 37 74 30 54

**pascal.crepin@wanadoo.fr**

ou

*Thierry Stéfanon*

06 23 87 24 98

**thierry.stefanon@wanadoo.fr**

## [ sommaire ]

<b>Lettre ouverte</b>	<b>p 1 à 3</b>
AMAP, le goût de la terre	p 4
<b>En bref</b>	<b>p 4</b>
Budget 2012 : Edito par Anne Roumégas-Porche	p 5
<b>Sommaire</b>	<b>p 6</b>
Dossier Finances 2011/2012	p 7 à 21
<b>Kermesse de l'école</b>	<b>p 22</b>
Les Cheyen' sur le sentier de la danse	p 22
<b>Prévention à l'école</b>	<b>p 23</b>
Ecole : des nouvelles de maternelle	p 24
<b>Ecole : les CM à Albi</b>	<b>p 25</b>
Assemblée générale et recrutement pour Marssac Volley Club	p 25
<b>Marssac II, vainqueur de la Coupe du Tarn</b>	<b>p 26</b>
Marssac Rugby XIII sur tous les fronts	p 26
<b>Gros succès de la semaine commerciale des commerçants du marché et du village</b>	<b>p 27</b>
Exposition photos	p 28
<b>Gala de danse</b>	<b>p 28</b>
Dispositif canicule 2012, inscrivez-vous	p 28
<b>Un défibrillateur offert par le Club des Aînés</b>	<b>p 29</b>
Une nouvelle entreprise à Marssac	p 29
<b>Fête de la St Quil, c'est parti</b>	<b>p 30</b>
Bibliothèque la Vieille Cantine	p 31
<b>Numéros utiles</b>	<b>p 31</b>
Résultats de la tombola du Comité des fêtes	p 31
<b>Du côté de la culture</b>	<b>p 32</b>
67 <sup>ème</sup> victoire du 08 mai 1945	p 33
<b>Notre promenade inaugurative en images</b>	<b>p 34 &amp; 35</b>
Retour sur les fêtes de Marssac	p 36



# Dépenses 2011

*à quoi ont servi nos ressources*



**Voirie (y compris C2A)**



**Enfance**



**Bâtiments et espaces verts**



**Lien social**



**Associations et équipements**

Le conseil municipal du 30 mars 2012 a été consacré à la présentation puis au vote du :

- bilan de l'année 2011 - le compte administratif,
- dissolution du SIAM et affectation des excédents,
- taux d'imposition locaux,
- budget communal 2012 avec la présentation détaillée des travaux.

Retrouvez les chiffres dans le compte-rendu du conseil municipal (pages 14 à 21) et quelques précisions dans les pages suivantes.





## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

### LES EVENEMENTS 2011

Quelques événements, en termes d'investissement, qui ont impacté les finances de la commune :

- la fin des travaux de la rue des Peyragues,
- le début des travaux de la rue de l'église,
- le début des travaux de construction des deux nouvelles salles associatives et d'un local de stockage de matériel.

### L'ANALYTIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2011

Comme depuis deux ans, une vision de la comptabilité analytique mise en place sur le compte administratif. Cette répartition des charges et des produits par poste permet d'avoir une vision de la section de fonctionne-

ment non pas par article comptable (charges à caractère général, charges du personnel..., produits des services, impôts et taxes, ...) mais par poste d'affectation.

Sont identifiées, dans les recettes, toutes les entrées (subventions, participations, facturations) et, dans les dépenses, toutes les sorties (participations, salaires, charges directes).

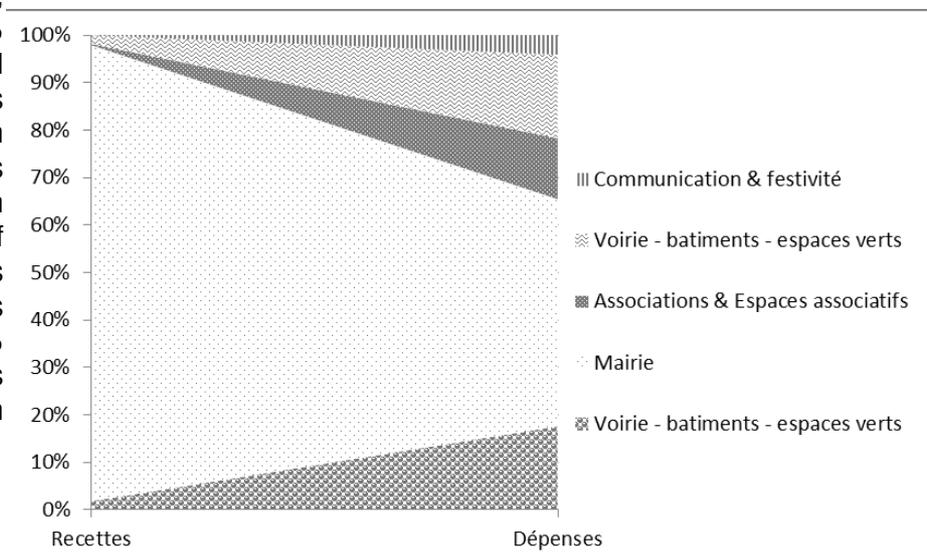
Cette vision différente de la section de fonctionnement 2011, avec une répartition par poste, exprime la part des recettes et des dépenses de chacun d'entre eux.

	% recettes 2011	% dépenses 2011
Mairie	91%	33%
Enfance (crèche, école, cantine, CLAE)	7%	43%
Associations & Espaces associatifs	0%	9%
Voirie - bâtiments - espaces verts	2%	12%
Communication & festivité	0%	3%

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement du compte administratif.

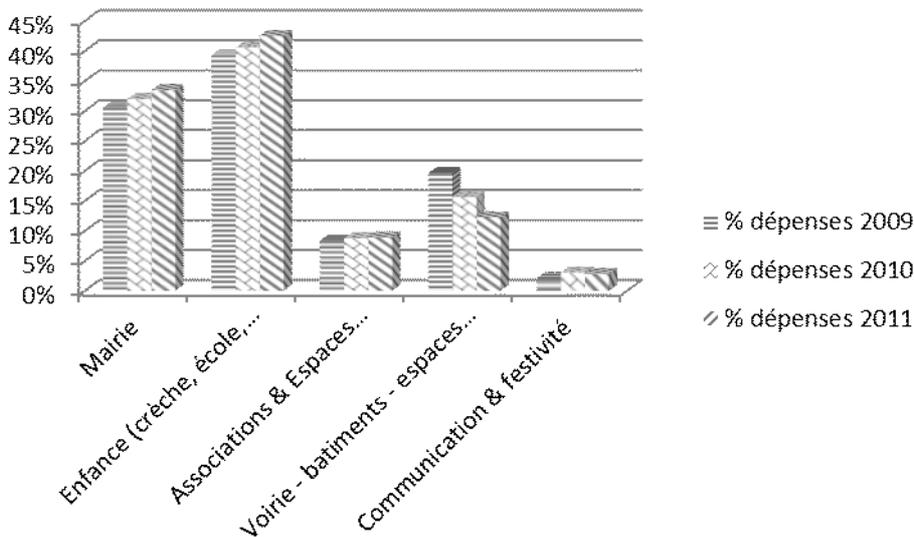
On peut y voir que le poste de dépenses le plus important est l'Enfance qui regroupe Ecole, Cantine, CLAE et SIVU Petite-Enfance avec 43% de dépenses (41% en 2010) contre 7% des recettes (9% en 2010) (CAF, participation des familles). Vient après le poste Mairie (personnel administratif, élus, charges de structure) avec 33% des dépenses (32% en 2010). Il y a ensuite 12% des dépenses (16% en 2010) pour l'entretien Voirie - bâtiments - espaces verts, 9% des dépenses (9% en 2010) pour le milieu associatif (subventions aux associations et charges des équipements sportifs et associatifs) et 3% pour la communication, les fêtes et cérémonies (3% en 2010).

Le poste de recettes le plus important est principalement affecté à la Mairie et représente 91% (83% en 2010), il est le reflet des entrées d'argent des impôts et taxes, des dotations, subventions et participations.





## Le comparatif entre 2009, 2010 et 2011 :



Malgré une vigilance de tous les instants, toutes les charges de fonctionnement augmentent du fait essentiellement de l'inflation et de l'évolution normale de la masse salariale. Seul le poste "voirie - bâtiments - espaces verts" diminue du fait du transfert de la compétence voirie à la C2A en 2010 et d'un programme d'entretien des bâtiments et espaces verts qui a trouvé sa vitesse de croisière en 2011 après 3 ans de mise à niveau.

# L'audit

En 2011, la municipalité a souhaité faire appel à un cabinet d'audit financier afin de confirmer les capacités d'investissement de la commune en prévision de l'investissement d'importance que représente la salle omnisport.

Nous avons retenu le cabinet "Ressources consultants finances" qui avait travaillé en 2009 sur le transfert des compétences voirie à la C2A et connaissait ainsi l'historique des comptes de la commune et les mécanismes complexes du transfert de compétences.

Le cabinet a donc travaillé sur une rétrospective 2004-2011 et sur une prospective 2012-2020.

L'intégralité des conclusions du cabinet sont reprises ci-dessous :

### En termes de rétrospective :

"La situation financière de la commune de Marssac-sur-Tarn fin 2010 s'avère tout à fait satisfaisante.

## LA DISSOLUTION DU SIAM

Le SIAM (syndicat intercommunal Albi-Marssac), avait été créé en 1996 pour la réalisation et la commercialisation de la ZA de La Pelbousquié pour une durée de trente ans (plus dix ans pour une dissolution complète). N'ayant plus de raison d'être, la zone étant entièrement aménagée, un accord devait être trouvé entre les communes pour une dissolution immédiate.

Sa dissolution a été prononcée par le syndicat et par les deux communes en date du 31 décembre 2011, les excédents ont été répartis et intégrés dans les excédents reportés du budget 2012 pour notre commune après un dernier syndicat le 23 mars 2012.

Outre le respect des règles légales d'équilibre (équilibre de la section de fonctionnement et couverture du remboursement du capital de dette par les ressources propres), la situation financière est caractérisée par :

- **Un autofinancement stable** sur la période, grâce notamment à la maîtrise des charges de fonctionnement courant intervenue depuis 2008 alors que les produits de fonctionnement courant ont été relativement peu dynamiques.

- **Un faible endettement** sur toute la période, maintenu notamment grâce à l'importance de l'autofinancement et aux ressources propres d'investissement (produits de cession). Toutefois, on peut s'interroger sur la reproductibilité à l'avenir du modèle

de développement financier passé, notamment du fait de deux éléments :

- Le maintien d'une croissance réelle négative des charges de fonctionnement courant apparaît inenvisageable : certaines sources d'économie ayant probablement été épuisées.
- La commune a bénéficié d'une extinction de dette favorable qui ne se reproduira pas à l'avenir."

### En termes de prospective :

"L'analyse financière rétrospective montre que la situation financière de la commune de Marssac est bonne. Celle-ci a amélioré son épargne nette (hors effet transfert voirie) sur les 4 derniers exercices et apparaît très



## L'audit (suite)

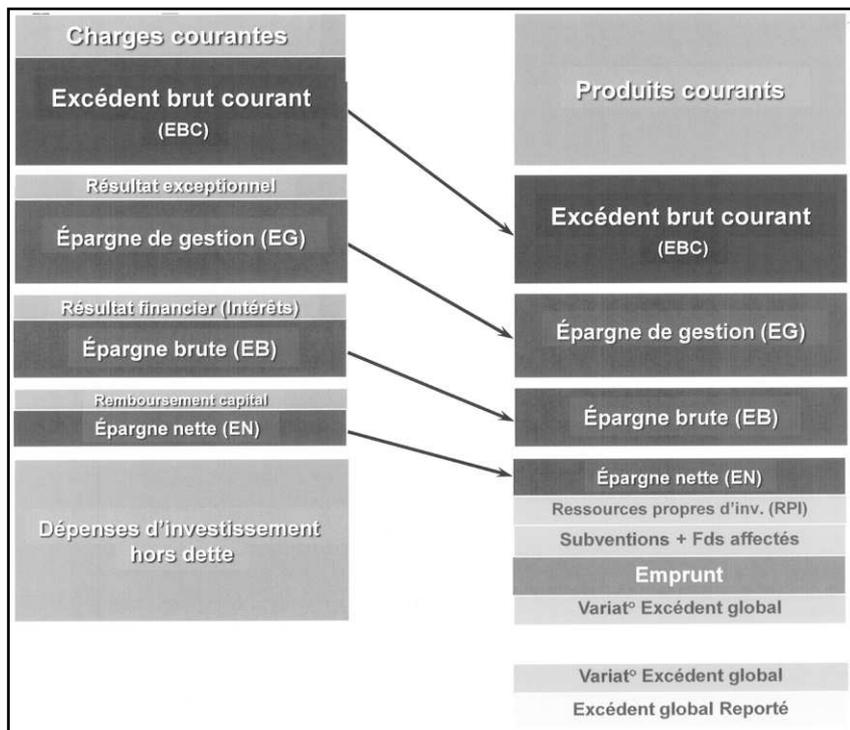
faiblement endettée au regard des standards classiques (délai de désendettement inférieur à 2 ans).

emprunts sur 20 ans). Or, cette montée de l'annuité de dette conduit, sans augmentation des taux d'imposition, à limiter la capacité d'investissement "structurelle" de la

nette à près de 200 000 euros.

**Scénario 6 :** La réalisation d'une salle de sport à 2 ME implique des hausses de taux de +8% en 2012, +2% en 2013 puis +1% à compter de 2014 pour stabiliser l'épargne nette à près de 200 000 euros.

**Scénario 7 :** La réalisation d'une salle de sport à 1,5 ME implique des hausses de taux de +5% en 2012, +2% en 2013 puis +1% à compter de 2014 pour stabiliser l'épargne nette à près de 200 000 euros.



Les éléments de prospective financière montrent toutefois que la contrainte financière qui s'exerce sur la commune est réelle (absence de capacité d'emprunt de "substitution" et relative faible croissance des produits de fonctionnement courant). Dans ces conditions, la stabilisation de l'épargne nette sans augmentation des taux d'imposition et en réalisant 500 000 euros de dépenses d'investissement par an (la moyenne passée hors voirie) passent par une maîtrise de la croissance des charges de fonctionnement courant de +1,3% par an en termes réels (hors inflation).

La prise en compte du projet de salle de sport conduit à des trajectoires financières très différentes. En effet, cet effort d'investissement très important se traduira nécessairement par une montée de la charge d'annuité de dette (avec des

commune à moins de 200 000 euros par an, soit un niveau très faible et difficilement acceptable. Dans ces conditions, il apparaît qu'une hausse des taux d'imposition à court terme (ici hypothèse 2012 et 2013) est nécessaire pour permettre à la commune de conserver une capacité d'investissement de 500 000 euros après 2014.

**Les scénarios 4, 5, 6 et 7,** bâtis sur une hypothèse de croissance réelle des charges de fonctionnement courant de +2% par an conduisent aux résultats suivants :

**Scénario 4 :** La réalisation d'une salle de sport à 3 ME implique des hausses de taux de +8% en 2012, +6% en 2013 puis +1% à compter de 2014 pour stabiliser l'épargne nette à près de 200 000 euros.

**Scénario 5 :** La réalisation d'une salle de sport à 2,5 ME implique des hausses de taux de +8% en 2012, +4% en 2013 puis +1% à compter de 2014 pour stabiliser l'épargne

Ces scénarios sont établis sur un objectif d'épargne nette stabilisée à près de 200 000 euros. Rappelons que l'équilibre financier de la commune avec 500 000 euros de dépenses d'investissement et une stabilité de l'excédent brut courant est atteint avec près de 300 000 euros d'épargne nette. En conséquence, passer structurellement en-dessous de ce niveau implique, avec un taux de croissance des charges de fonctionnement inchangé, une hausse des taux d'imposition continue. Or, une épargne nette à 200 000 euros conduit à un besoin de hausse des taux structurels de l'ordre de +1% par an, soit le taux de croissance moyen constaté sur la période 2005-2011. Accepter un niveau d'épargne nette "structurelle" inférieur à 200 000 euros impliquerait donc une hausse des taux annuelle "structurelle" plus importante.

La révision de l'évaluation des charges d'investissement voirie conduisant à une diminution des dépenses d'investissement de voirie réalisées par la C2A avec parallèlement une majoration de l'attribution de compensation de la commune permettrait à la commune de retrouver des marges financières à partir de 2014.

Compte-tenu de l'incertitude quant à différents risques financiers auxquels la commune fait face (risque sur les dotations d'Etat avec

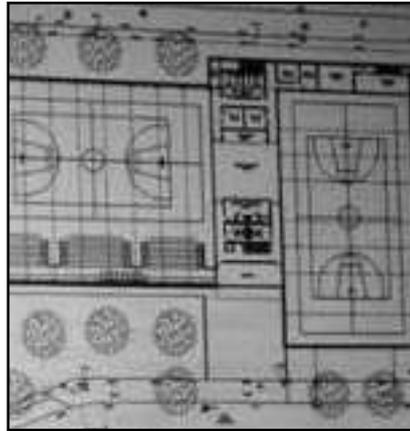


le nouveau potentiel fiscal, risque de révision du pacte financier communautaire à terme, etc.), une gestion prudentielle amène à envisager d'utiliser la révision de l'AC à la reconstitution de l'épargne nette avec l'objectif de limiter le besoin d'augmentation "annuel" des taux d'imposition. Dans ces conditions, la révision de l'évaluation et la majoration de l'AC doit être conservée dans l'épargne nette à partir de 2014 et ne doit pas conduire à accepter une plus forte dégradation de l'épargne avant 2014 (moindre hausse des taux en 2012 et 2013). Enfin, on soulignera que ce cadrage financier devra être accompagné d'une étude technique et financière sur la réalisation de l'équipement mettant en exergue :

- La question du phasage de la réalisation de l'équipement (dans nos scénarios, le phasage envisagé est 2013-2014) ;
- La question du coût d'investissement et de la prise en compte des dépenses imprévues ;
- La question de la durée de vie de l'équipement et de la correspondance avec la durée d'emprunt ici choisie (20 ans) ;
- La question des charges de fonctionnement induites et de leur prise en compte dans l'enveloppe de croissance totale des charges de

fonctionnement du budget général de la commune (+2% de croissance réelle représentant de 50 à 60 000 euros par an)."

### En conclusion



*Concrètement les charges de fonctionnement ont baissé mais peu de possibilité d'économies supplémentaires existent, d'autre part des emprunts se sont éteints mais les prochaines extinctions sont loin. Enfin l'analyse de la croissance des bases Taxe d'Habitation et Foncier Bâti montre que la commune a bénéficié d'une dynamique relativement faible au regard des croissances constatées sur le territoire de la Communauté d'agglomération (base*

*de TH inférieure de 25% à la moyenne de la C2A hors Albi entre 2004 et 2010, base de FB inférieure de 20% à la moyenne de la C2A hors Albi sur la même période).*

*L'audit nous a donc fourni des informations précieuses pour la gestion communale jusqu'à la fin du mandat et après.*

*Une **réduction** plus difficile des charges de fonctionnement,*

*Un **investissement** communal qui devra se restreindre à 500 000 euros (hors voirie),*

*Une **imposition** qui devra couvrir les besoins pour la salle omnisport,*

*Des **prétentions** revues à la baisse ou en trouvant des financements autres pour notre projet de salle,*

*Un **recours** à l'emprunt qui ne doit pas dépasser 1,5 ME pour réaliser le projet en gardant une gestion saine et sans peser avec excès sur l'imposition des ménages,*

*Une **possibilité de ressources** supplémentaires en revenant dès 2014 sur la moyenne de notre groupe de communes pour les travaux d'investissement voirie permettant d'améliorer notre épargne nette.*

**0%!**  
d'augmentation  
des taux  
communaux

Les taux d'imposition communaux (pour la Taxe d'habitation et le foncier bâti et non bâti) ont été votés sans variation par rapport à 2010.

Les raisons principales en sont :  
Un budget contraint permettant de maintenir notre niveau d'entretien mais en limitant les investissements comme proposé dans l'audit,

Une action de la commission des impôts directs pour une meilleure équité entre les administrés,

Une nouvelle réglementation, avec la taxe d'aménagement, qui peut apporter des produits nouveaux,

Un dossier de salle omnisports non finalisé, dont l'étude doit être reprise au vu des conclusions de l'audit pour aboutir à l'élaboration du dossier de demande de subventions.



# 2011 - 2012 : des projets aboutis... des dossiers qui avancent

## L'aménagement de la ZAC du Bourdela

C'est le choix d'une urbanisation raisonnée que nous avons fait pour ce projet structurant d'entrée de village : moins de logements, des stades maintenus sur place, des terrains achetés par la municipalité pour la construction d'un complexe omnisport et l'aménagement d'un parc urbain.

La partie nord est quasi entièrement commercialisée. Les six maisons destinées à l'accession à la propriété ont été livrées l'été dernier, les locataires des 21 logements HLM Basse Consommation viennent de prendre possession des lieux, les compromis de vente sont signés sur les derniers lots individuels.

La zone sud est en travaux à l'heure où j'écris cet article, après quelques retards dus aux études sur le traitement des eaux pluviales de la zone. Ces travaux permettront la réalisation des réseaux primaires pour

préparer l'aménagement d'un nouveau lot d'une quinzaine de parcelles et de l'espace communal réservé à la salle omnisport. Pour autant la commercialisation des 15 lots a débuté fin 2011 et des propositions pour 6 maisons sur la Rue Tonnimarié ont été présentées.

**La construction des nouveaux locaux associatifs et d'un local de stockage pour le matériel de la salle des fêtes**, un temps retardé par des contretemps imprévus, a démarré au second semestre 2011. Les travaux se sont achevés récemment. Deux salles confortables, L'Astrolabe et La Boussole, qui peuvent n'en former qu'une, très grande, une fois la cloison acoustique repliée, sont désormais à disposition des associations. Les amis des cartes, les aînés ruraux, les boulistes, les joueurs de scrabble, les membres de familles rurales et les joueurs de musique l'utilisent

régulièrement. Elles sont également disponibles en soirée pour les réunions des associations.

**Le projet de complexe omnisport :** En 2011 les élus s'étaient donnés pour feuille de route la rédaction du cahier des charges du futur équipement (dojo + salle omnisport) afin de pouvoir en faire estimer le coût par un économiste. C'est chose faite. Le projet a été estimé à trois millions d'euros par l'expert. L'audit dont les conclusions sont reprises dans les pages précédentes va nous permettre de faire avancer notre projet en le recalant sur les perspec-

tives financières de la commune. Nous mettrons à profit les mois à venir pour mandater un bureau d'étude pour dessiner les plans d'avant projet sommaire et nous monterons les dossiers de demande de subventions.

## La construction de nouveaux équipements associatifs

## La requalification de la rue des Peyragues et de la rue de l'Eglise

La rue des Peyragues était, il y a quelques mois encore, le plus gros point noir de la circulation dans Marssac. Les travaux paysagers de mai dernier ont mis le point final à cet important chantier débuté fin 2010. C'est maintenant une entrée de ville à la circulation pacifiée, où piétons, cyclistes et voitures ont chacun leur place.

La rue de l'Eglise, de son côté, n'avait rien d'une rue de centre-ville.

Les travaux de rénovation ont débuté fin 2011 et se sont terminés au printemps. Le réseau assainissement a été mis aux normes, l'éclairage public enfoui, la voirie refaite. La rue est dotée maintenant d'un large trottoir sécurisant les déplacements des enfants qui vont à l'école, d'un cheminement cyclable identifié, et répond aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



# Budget 2012

*à quoi vont servir nos ressources*





## - CONSEIL MUNICIPAL n°12/04 -

Procès -Verbal de séance  
du vendredi 30 mars 2012  
Ouverture de séance à 20h30

L'an deux mille douze et le vendredi trente mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

**Présents :** Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Bruno DORÉ, Bruno LADOUCKETTE, Lydie PICARONIE, Jean-Pierre PUJOL, Anne ROUMEGAS PORCHE, Adjoint,

Jean BANQUET, Dominique FERRIERE, Cendrine GATUMEL, Thierry MALLÉ, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAOU, Jean-François VINCENT, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Véronique BOSC représentée par Isabelle NESPOULOUS  
Pascal CREPIN représenté par Anne-Marie ROSÉ  
Christiane GÉLIS représentée par Jean-François VINCENT

Jean-Charles NEHR représenté par Jean-Pierre PUJOL  
Isabelle VILAS représentée par Jean BANQUET

**Secrétaire de séance :** Lydie PICARONIE

**Date de convocation :** 26 mars 2012

**ORDRE DU JOUR :**

**Finances**

1. Compte Administratif et compte de gestion
2. Affectation du résultat
3. Vote des taux d'imposition 2012
4. Reprise des résultats du SIAM
5. Budget primitif 2012
6. Tarification des salles et matériels

**Administration générale**

7. Election d'un nouvel adjoint

Approbation du compte-rendu : le compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2012 est approuvé.

Monsieur Jean-François VINCENT demande à quel moment sera traitée la question qu'il a posée par mail à Madame le Maire.

Madame le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Jean-François VINCENT lui a envoyé un mail ce jour

même, à 11h45, demandant que deux points soient portés à l'ordre du jour :

- maintien de Monsieur Jean-Pierre PUJOL dans ses fonctions d'adjoint (et vote sur ce point)
- contenu du Marssac Info.

Elle rappelle la règle du Code Général des Collectivités Territoriales qui veut que les points mis au vote le jour du conseil municipal doivent avoir été inscrits préalablement dans l'ordre du jour qui est envoyé aux élus au minimum 3 jours francs avant ledit conseil. Elle précise que les deux points proposés par mail seront abordés en question diverses.

### 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

**DELIBERATION :**

Madame ROUMEGAS PORCHE Adjointe déléguée aux finances présente le compte administratif pour l'exercice 2011, ce qui est le constat de l'activité écoulée et dont les comptes sont concordants avec le compte de gestion du trésorier.

Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	1 477 776.51 euros
Les recettes s'élèvent à	1 842 221.25 euros
Excédent de fonctionnement de l'exercice	364 444.74 euros
Excédent antérieur	825 821.24 euros
Excédent cumulé	1 190 265.98 euros

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	916 575.35 euros
Les recettes s'élèvent à	534 298.35 euros
Déficit d'investissement de l'exercice	382 277.00 euros
Déficit antérieur reporté	253 633.93 euros
Déficit d'investissement cumulé	635 910.93 euros

Monsieur Philippe NEUVILLE indique qu'il n'approuvera pas le compte administratif

Il indique les raisons qui motivent son vote : le coût du site internet dont il reconnaît que le montant est ridicule mais il considère que ce thème est représentatif de ce qu'il juge comme les nombreux dysfonctionnements de la mairie : décisions prises dans l'opacité, argent mal employé, jeté par les fenêtres, aucune remise en question quand un prestataire de Marssac a proposé ses services fin 2011, décisions orientées, l'éviction de Monsieur Jean-Pierre PUJOL de ses délégations d'adjoint, le lancement de l'audit qui a été réalisé sur les finances de la commune et le choix du prestataire, le prix des nouvelles salles associatives qui selon lui est exor-



bitant, la gestion de la municipalité et les méthodes de fonctionnement.

Monsieur Jean-François VINCENT demande que le vote ait lieu à scrutin public. Aucune opposition à cette proposition n'étant exprimée, le vote a lieu à scrutin public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :  
- 10 voix pour**

(Jean BANQUET, Bruno DORÉ, Dominique FERRIERE, Bruno LADOUCKETTE, Thierry MALLE, Lydie PICARONIE, Gilbert ROCHE, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Thierry STEFANON, Isabelle VILAS).

**- 8 voix contre**

(Véronique BOSC, Cendrine GATUMEL, Jean-Charles NEHR, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Jean-Pierre PUJOL, Christelle SUAU, Jean-François VINCENT)

**- 1 abstention** (Christiane GELIS)

APPROUVE le compte administratif 2011.

Monsieur Jean Banquet fait remarquer que les résultats du compte administratif 2011 sont meilleurs que les projections faites par le cabinet Ressources Consultant fin 2011. Il propose que les chiffres consolidés du CA soient transmis au cabinet.

## 2 - COMPTE DE GESTION 2011

### DELIBERATION :

Madame ROUMEGAS PORCHE Adjointe déléguée aux finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 8 abstentions :**

**APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011.** Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

### 3 - AFFECTATION DU RESULTAT DELIBERATION :

Fonctionnement	
Recettes de l'exercice (F2)	1 842 221.25
Dépenses de l'exercice (F1)	1 477 776.51
Excédent de fonctionnement de l'exercice (F3=F1-F2)	364 444.74
Excédents antérieurs reportés (F4)	825 821.24

<b>Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)</b>	<b>1 190 265.98</b>
---	---------------------

Investissement	
Recettes de l'exercice (I2)	534 298.35
Dépenses de l'exercice (I1)	916 575.35
Déficit d'investissement de l'exercice (I3=I2-I1)	382 277.00
Déficit antérieur reporté (I4)	253 633.93
Déficit d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	635 910.93

RAR en recettes (I6)	-
RAR en dépenses (I7)	180 086.09
Solde des RAR (I8=I6-I7)	- 180 086.09

Déficit d'investissement cumulé (I5)	635 910.93
Soldes des RAR (I8)	- 180 086.09

<b>Besoin de financement (I9)</b>	<b>815 997.02</b>
-----------------------------------	-------------------

Affectation du résultat	
Excédent de fonctionnement cumulé (F5)	1 190 265.98
Besoin de financement (I9)	815 997.02
<b>Affectation en investissement</b>	<b>815 997.02</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>374 268.96</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 8 abstentions

APPROUVE l'affectation du résultat ci-dessus.

## 4 - TAUX D'IMPOSITION 2012

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, Adjointe déléguée aux finances expose à l'Assemblée les produits attendus des taxes locales ainsi que l'indique l'état 1259 adressé à la commune par la Direction Générale des Finances.

Elle indique qu'en tant que chargée par Madame le Maire



d'animer la commission des impôts direct de la commune elle a initié un travail de contrôle sur le terrain des habitations de classe 7 et 8 dont la liste a été fournie par le cadastre. Grâce à ce travail un certain nombre d'habitations figurant sur cette liste ont pu être repérées comme étant susceptibles de changer de catégorie du fait de travaux de rénovation. Les services de l'état vont adresser un questionnaire aux propriétaires de ces habitations et procéderont, s'il y a lieu, à leur reclassement dans la catégorie adéquate.

Elle précise qu'elle tient à remercier les agents municipaux qui se sont déplacés sur le terrain pour faire ces contrôles visuels et prendre des photos qui ont permis aux membres de la commission des impôts direct d'évaluer de visu chaque situation.

Monsieur Jean-François VINCENT approuve la démarche mais trouve extravagant que la commission des finances n'ait pas été informée.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE lui précise que la commission des impôts s'est réunie récemment, que cette commission est indépendante, et que les conclusions de la commission ont été présentées aux commissions des finances.

Monsieur Philippe NEUVILLE pense que ce contrôle sur le terrain aurait dû être fait par les élus eux mêmes et regrette qu'il n'y ait pas eu au préalable une information de la population dans le journal municipal.

Madame Isabelle NESPOULOUS pense que la démarche part d'un a priori sur la malhonnêteté des gens.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE précise que ce travail de reclassement permet un traitement plus équitable des administrés face à l'impôt. Si les services de l'état suivent les propositions de la commission, cela devrait se traduire pour la commune par une augmentation des bases.

Elle rappelle par ailleurs que, suite aux préconisations du cabinet Ressources Consultant en matière de gestion en vue d'un emprunt pour le complexe omnisport, et sur sa proposition, la commission Finances a acté que les dépenses nouvelles à inscrire en investissement pour 2012 ne devaient pas dépasser 500 000 euros (hors opérations voirie, pluvial et éclairage public qui n'impactent pas directement le budget général). L'ensemble des commissions municipales ayant joué le jeu, le budget d'investissement est resté dans ces préconisations.

Elle précise également que seules des études d'architecte seront engagées pour le projet de complexe omnisports cette année.

Elle indique que compte tenu du caractère contenu des besoins de financement pour cette année et des recettes attendues, la Commission Finances propose de ne pas

augmenter les taux d'imposition pour 2012.

Elle propose donc de conserver les taux 2011.

#### **DELIBERATION :**

Madame ROUMEGAS PORCHE Adjoint déléguée aux finances, expose à l'Assemblée les produits attendus de taxes locales ainsi que l'indique l'état 1259 adressé à la commune par la Direction Générale des Finances.

Compte tenu des besoins de financement, la Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2012.

Elle propose donc de conserver les taux 2011, à savoir :

Taxe habitation	8.79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.05 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 8 abstentions, APPROUVE le vote des taux proposés.**

Monsieur Jean-François VINCENT indique que les impôts locaux vont quand même augmenter pour les administrés.

Madame le Maire lui fait remarquer que cette augmentation ne viendra pas d'une augmentation du taux communal puisque la commune vient de décider qu'il reste inchangé pour 2012.

#### **5 - TRANSFERT DES RESULTATS DU SIAM**

##### **DELIBERATION :**

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, présidente du Syndicat intercommunal Albi Marssac, rappelle que le Comité Syndical a approuvé la dissolution du SIAM dans sa séance du 25 novembre 2011.

Le budget de ce syndicat est soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT. C'est pourquoi il est admis que les résultats budgétaires du budget du SIAM, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou partie. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes du SIAM, de la Ville de Marssac sur Tarn et de la Ville d'Albi.

Le résultat global de clôture tel que constaté au compte administratif 2011 s'établit comme suit :

Investissement :	939.39 euros
Fonctionnement :	13 935.51 euros
Total du résultat global de clôture :	+ 14 874.90 euros



Il est proposé de transférer la totalité des résultats de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

Pour la ville de Marssac :

Investissement pour 469.70 euros

Fonctionnement pour 6 967.75 euros

Pour la ville d'Albi :

Investissement pour

469.69 euros

Fonctionnement pour

6 967.76 euros

Il convient aussi de sortir l'ensemble des immobilisations de l'actif du SIAM et de procéder à la répartition des biens. La totalité des biens est affectée à la ville de Marssac conformément à l'état de l'actif fourni par le Trésorier d'Albi-Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-1 et L 2224-2,

Vu le compte administratif 2011 du Syndicat Intercommunal Albi-Marssac,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 8 abstentions :**

#### DECIDE

1/ de transférer les résultats du SIAM constatés au 31/12/2011 à la ville de Marssac et d'Albi comme suit :

pour la ville de Marssac :

Investissement pour

469.70 euros

Fonctionnement pour

6 967.75 euros

pour la ville d'Albi :

Investissement pour

469.69 euros

Fonctionnement pour

6 967.76 euros

2/ d'affecter les biens du SIAM en totalité au 31/12/2011 à la ville de Marssac conformément à l'état de l'actif joint fourni par le Trésorier d'Albi-Ville.

**6 - BUDGET PRIMITIF 2012  
DELIBERATION :**

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE Adjointe déléguée aux finances présente le projet de budget 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

En dépenses et en recettes à la somme de :

2 183 231.71 euros

#### Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions
011	Charges à caractère général	456 700,00
	Eau, électricité, gaz, carburants, alimentation, tél.... Fournitures scolaires, administratives, d'entretien Entretien terrains, bâtiments, réseaux Locations et maintenance Honoraires, insertions, publications Assurances Documentation, abonnements Impôts	
012	Charges de personnel	792 000,00
14	Atténuation de produits	plus de versement au SIAM
65	Autres charges gestion courante	321 400,00
	Elus Contingent Aide Sociale Contingent Incendie organismes de regroupement Associations	
<b>Total charges de gestion des services</b>		<b>1 570 100,00</b>
66	Charges financières	42 382,07
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
022	Dépenses imprévues	48 992,98
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>1 664 475,05</b>
023	Virement à la section d'investissement	497 556,66
042	Opérations d'ordre (amortissements)	21 200,00
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>2 183 231,71</b>

#### Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Inscriptions
13	Atténuation de charges	6 000,00
	Remboursement salaires	
70	Produits des services	116 250,00
	Cantine, cimetière, remb. De frais voirie par la C2A...	
73	Impôts et taxes	1 149 539,00
74	Dotations, Participations :	435 783,00
	Etat, CAF, C2A (fonds de concours)....	
75	Autres produits :	1 000,00
	Locations salles	
76	Produits financiers	53 023,00
	Intérêts dette récupérable	
77	Produits exceptionnels	400,00
	qqes remb. Assurances	
<b>Sous Total</b>		<b>1 761 995,00</b>
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	40 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté (I11)	381 236,71
<b>Total Recettes de Fonctionnement cumulées</b>		<b>2 183 231,71</b>



Section d'investissement :

En dépenses et recettes à la somme de :

1 546 103,68 euros

### Dépenses d'Investissement

N° Op	Libellé	RAR 2011	Nouveaux Crédits
	Total des Travaux	<b>180 086,09</b>	<b>581 332,00</b>
525	Rénovation de l'église	15 470,44	10 000,00
539	Salle omnisport		236 000,00
545	Travaux Désiré Gach et annexes	5 391,20	
549	Salle des associations et local technique	88 419,04	8 000,00
550	Aires de jeux (square des tilleuls et Dojo)	1 159,11	3 500,00
554	Parc		25 000,00
555	Trx rue des Peyragues	10 000,00	
557	Boulodrome	5 000,00	28 000,00
558	Travaux aux écoles 2011	5 000,00	
559	Travaux de bâtiments 2011	7 000,00	
561	Informatique 2011	1 373,87	
562	Mobilier 2011	2 272,43	
563	Matériels 2011	5 000,00	
564	Mise en sécurité ligne SNCF	11 000,00	
566	Mise en sécurité ancienne distillerie		15 000,00
567	Enfouissement réseaux rue de l'église	23 000,00	
568	ZAC - Participation aux travaux 2012		117 432,00
569	Travaux aux écoles 2012		46 500,00 euros
570	Travaux de bâtiments 2012		29 000,00
571	informatique 2012		7 700,00
572	Mobilier 2012		8 000,00
573	Matériels 2012		11 500,00
574	Désiré Gach et annexes 2012		12 200,00
575	Stade St Maury 2012		10 000,00
576	Etude énergétique des bâtiments		8 000,00
577	Espaces publics		5 500,00

16	Capital d'emprunts		35 000
	Capital d'emprunts transférés		29 000
020	Dépenses imprévues d'investissement		45 244,36
040	Opérations d'ordre		40 000,00
001	Déficit d'investissement reporté		635 441,23
	Total Dépenses d'investissement	180 086,09	<b>1 366 017,59</b>
<b>Total général Dépenses d'Investissement</b>			<b>1 546 103,68</b>

### Recettes d'Investissement

Chap.	Libellé de l'opération	RAR 2011	Prévisions
<b>13</b>	<b>Subventions</b>	<b>0,00 euros</b>	<b>102 800,00</b>
	Etat		
	Région		
	Département		
	Autres (comité Paroissial)		
<b>16</b>	<b>Emprunt</b>		
	bancaire		
	CAF (taux 0)		
<b>10</b>	<b>Dotations</b>	<b>0,00 euros</b>	<b>905 997,02</b>
	FCTVA		
	TLE		
1068	Exc. de fonct. Capitalisé affecté en investiss.		
<b>27</b>	<b>Dettes récupérables</b>		<b>18 550,00</b>
<b>Sous Total</b>			<b>1 027 347,02</b>
<b>021</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>		<b>497 556,66</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre</b>		<b>21 200,00</b>
<b>Total Recettes Investissement</b>			<b>- euros</b>
<b>Total général Recettes d'Investissement</b>			<b>1 546 103,68</b>

Madame le Maire précise le montant des subventions que la commune a obtenu pour la construction du nouveau bâtiment " local technique + salles associatives".

L'enveloppe travaux s'élève à 188 000 euros HT, la part de subvention s'élève à 88 983 euros ( Etat : 46 791 euros, Conseil Général : 42 192 euros), soit 47 % du montant des travaux.

Elle indique que la subvention pour l'association la Clé des Champs, gestionnaire du CLAE et du Centre de loisirs sans hébergement, est en forte augmentation du fait d'une stagnation des recettes et d'une augmentation des charges de l'association. Elle précise que l'association fait de gros efforts pour maîtriser ses charges mais que malgré cela la participation demandée aux mairies va en augmentant alors que l'aide de la CAF diminue.

Monsieur Philippe NEUVILLE déclare que ce budget n'est pas, selon lui, adapté aux besoins des Marssacois pour les raisons suivantes :

La liste d'attente de la crèche est à 25 et il ne voit rien dans le budget pour pallier cela

Il ne voit non plus aucun projet pour le futur concernant l'école

Il y a des sportifs à Saint-Maury qui demandent des équipements et il ne voit rien dans les cartons

Le dojo est dans un état déplorable et rien n'est prévu

Les anciens ont des besoins et il n'y a rien dans le budget pour eux.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE fait remarquer que les aînés pourront se retrouver dans les nouvelles salles associatives.

Elle rappelle également que le projet d'un nouveau dojo a bien été inclus dans le projet du complexe omnisport. Le cahier des charges a été rédigé par le groupe de travail, il y a eu chiffrage et l'audit a donné des limites pour les capacités d'emprunts. La commune avance donc sur ce projet même si, bien sûr, on ne va jamais assez vite avec les projets. En ce qui concerne l'école, elle indique que les finances de la mairie ne lui permettent pas d'envisager à la fois la construction d'une nouvelle école et la



construction d'un complexe omnisport.

En ce qui concerne Saint-Maury, elle rappelle que la remise en état des terrains est prévue pour cette année.

Monsieur Bruno DORE indique à Monsieur Philippe NEUVILLE qu'il le trouve quelque peu excessif, la commune n'aura pas les moyens financiers de tout faire. Il rappelle que l'équipe actuelle a hérité d'une situation où certains équipements n'étaient pas dans "un état terrible" et que la commune a engagé depuis 2008 un travail programmé de restauration des équipements et de création de nouveaux locaux en fonction des besoins. Il le rejoint cependant sur la question de la Petite Enfance.

Madame le Maire précise que le domaine de la crèche relève de la compétence du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Petite Enfance Marssac-Terssac et que la réflexion sur son extension se fera dans ce cadre. Elle rappelle qu'à ce jour, la commune de Marssac soutient l'investissement et le fonctionnement de la Maison de l'Enfance à 75%, et la commune de Terssac à 25%.

Monsieur Bruno LADOUGETTE, président du SIVU Petite Enfance, indique que les élus de Terssac ont entrepris de réfléchir sur le devenir du bâtiment communal qui était loué à La Garance. Ils étudient l'idée de le rénover pour y installer une micro crèche. Si une étude rapide confirme la faisabilité technique du projet, il sera présenté aux élus du SIVU qui prendront le relais pour l'étudier plus à fond et évaluer les besoins de financement en investissement et fonctionnement. Au final ce projet ne pourra voir le jour que s'il y a entente entre les deux communes.

Madame Cendrine GATUMEL s'étonne des 8000 euros qui figurent dans le budget investissement pour une étude énergétique des bâtiments communaux. Elle rappelle qu'elle avait proposé qu'un élève ingénieur vienne faire une étude énergétique pour l'école primaire dans le cadre d'un stage et que cela a été refusé.

Madame le Maire lui rappelle que la commune souhaite un bilan énergétique qui porte sur tous les bâtiments communaux afin d'avoir une vue d'ensemble sur les travaux à entreprendre et de pouvoir faire des priorités. Elle précise que Monsieur Bruno DORE a demandé si les élèves de l'école des Mines seraient en capacité de faire un tel bilan d'ensemble dans le cadre d'un stage mais il lui a été répondu que les stages des élèves durent 50 heures et que dans ce cadre horaire, leur étude ne pourrait porter que sur l'école primaire

Madame Cendrine GATUMEL indique qu'on a mal compris les possibilités offertes à la commune par les

stagiaires de l'école des Mines.

Madame le Maire indique que, s'il existe vraiment des possibilités pour faire faire une étude par un stagiaire qui porterait sur l'ensemble des bâtiments et répondrait au cahier des charges, cela serait intéressant pour la commune.

Elle propose à Madame Cendrine GATUMEL de se joindre à une prochaine réunion de la commission Travaux- VRD- Bâtiments pour apporter son expertise sur ce sujet.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions, APPROUVE le budget primitif 2012.**

Madame le Maire remercie Madame Anne ROUMEGAS PORCHE pour la rigueur de sa gestion. Elle rappelle que le cabinet Ressources Consultant, qui a analysé les finances de la commune, relève dans la synthèse de ses résultats une amélioration de l'excédent brut courant de la commune entre 2008 et 2010. Cette amélioration a eu lieu alors que la commune a connu une diminution des aides de l'Etat et une très faible progression de ses produits de fonctionnement courants due notamment au faible rendement de ses bases. Cette amélioration est due à une diminution réelle des charges à caractère général sur ces trois années et à une croissance des charges de personnel contenue au niveau de l'inflation. Elle précise par ailleurs que Madame Anne ROUMEGAS PORCHE a organisé trois réunions de la commission finances et une réunion de tous les élus au préalable du conseil. Elle regrette que deux élus de la commission finances aient été absents aux deux réunions consacrées au budget et au vote des taux alors même qu'elle avait pris soin de tenir compte de leurs disponibilités pour en arrêter les dates.

#### **7 - TARIFS LOCATION À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012 SALLE DES FÊTES - NOUVELLES SALLES ASSOCIATIVES ASTROLABE / LA BOUSSOLE - MATÉRIEL TABLES ET CHAISES**

#### **DELIBERATION :**

Madame ROUMEGAS PORCHE Adjointe déléguée aux finances propose de réactualiser la délibération du 09 juillet 2008, en précisant les tarifs de location de la salle polyvalente et du mobilier, et d'instaurer un tarif de location pour les salles "L'Astrolabe" et "La Boussole", du nouveau bâtiment associatif.



La nouvelle grille tarifaire est la suivante :

poste d'adjoint à l'urbanisme et aux travaux aux élus de "Bien Vivre à Marssac",

	Salle des Fêtes		Salle L'ASTROLABE et Salle LA BOUSSOLE		Location indépendante Tables + chaises
Résidents	Journée Week-end	100 200	Matin Après midi Soir	30 euros 30 euros 30 euros	Tables : 2 euros Chaises : 0.50 euros
Non résidents	Journée Week-end	200 400	Pas de location		Pas de location
Caution	intérieur extérieur	600 300	150 euros		250 euros
Ménage	50 euros		20 euros		
Remboursement Perte de clés	30 euros		30 euros		
Chauffage (octobre-mars)	30 euros				
Associations	GRATUIT		GRATUIT		

Entendu que, dans les jours qui ont suivi, deux représentants du groupe "Bien Vivre à Marssac" lui ont signifié le refus de cette proposition,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste laissé vacant par Monsieur Bruno DORE,

Madame le Maire,

Après avoir demandé à nouveau en séance si les élus du groupe Bien Vivre à Marssac proposent une candidature pour ce poste et avoir pris acte de leur réponse négative, Propose de procéder à la désignation d'un 6ème adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 7 abstentions et 14 voix pour :

- D'APPROUVER la grille tarifaire, avec application au 1<sup>er</sup> avril 2012.

## 8 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT DELIBERATION :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15.

Vu la délibération du 21 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 15 avril 2008 donnant délégation de fonction et de signature du Maire à Monsieur Bruno DORÉ, 3<sup>ème</sup> Adjoint,

Vu la démission de Monsieur DORÉ, validée en date du 8 mars 2012 par accord de Monsieur le Préfet du Tarn, de son poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Entendu que, lors du Conseil Municipal en date du 30 décembre 2011, Madame le Maire s'est engagée à remanier le bureau municipal afin de prendre en compte le souhait des élus de "Bien Vivre à Marssac" de s'investir davantage dans la gestion municipale,

Entendu qu'en date du 7 février 2012, elle a proposé le

### Candidat : Monsieur Thierry Mallé

Nombre de votants	21
Nombre de bulletins dans l'urne	21
Nombre de bulletins blancs et nuls	11
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	5
Résultat du vote	10 suffrages pour

**Le conseil municipal par 10 voix pour et 11 abstentions, DESIGNÉ Monsieur Thierry Mallé en qualité de 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire.**

Le bureau municipal se décompose donc ainsi :

Maire	Mme ROSÉ Anne-Marie
1 <sup>er</sup> Adjoint	M. LADOUCKETTE Bruno
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M. CREPIN Pascal
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme PICARONIE Lydie
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. PUJOL Jean-Pierre
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme ROUMEGAS PORCHE Anne
6 <sup>ème</sup> Adjoint	M. MALLÉ Thierry

### Question diverses

Madame le Maire apporte des précisions sur le site internet. Elle indique que ce sont bien les élus de la commission "Site internet" qui ont choisi la société "Réseau des Communes" comme prestataire. Le bureau des adjoints a seulement décidé du fait qu'il n'y aurait pas de publicité sur le site. Elle précise qu'elle a signé le contrat avec



cette société le 06 mai 2010 et que lorsque le responsable de l'agence de communication de Marssac est venu la voir en décembre 2011 elle lui a dit que la commune avait déjà un prestataire, que la construction du site avait certes pris un peu de retard mais qu'il était bien avancé et qu'il devait être mis en ligne en mars. Ce qui a bien été fait.

Elle demande ensuite à Monsieur Jean-François VINCENT de préciser sa demande concernant le vote du maintien de Monsieur Jean-Pierre PUJOL dans ses fonctions.

Monsieur Jean-François VINCENT indique que, lorsqu'il y a eu retrait de délégation à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Madame le Maire précise qu'il n'y a aucun délai prescrit par la loi pour ce vote.

Elle rappelle ensuite la situation :

A ce jour Monsieur Jean-Pierre PUJOL n'a plus de délégation mais il garde sa qualité d'adjoint et les fonctions qui y sont attachées, c'est-à-dire les fonctions d'officier de police judiciaire et d'état civil.

Elle a redistribué son ancienne délégation aux adjoints en place. La délégation "jeunesse-vie associative-sport" est rattachée à la délégation de Madame Lydie PICARONIE et la délégation "relais de quartier" à celle de Monsieur Pascal CREPIN.

Le 16 janvier 2012 elle a proposé aux élus de Bien Vivre de rentrer au bureau municipal sur un poste d'adjoint avec une délégation différente de celle qu'avait Monsieur Jean Pierre PUJOL. Cette proposition supposait qu'elle demande au conseil municipal de lui retirer ses fonctions d'adjoint.

Les représentants des élus de Bien Vivre lui ont répondu deux choses :

- qu'ils voulaient trois postes d'adjoints ou rien
- qu'ils ne voulaient pas avoir à voter le retrait des fonctions d'adjoint à M.PUJOL.

En conséquence Monsieur Jean-Pierre PUJOL est resté adjoint sans délégation au sein du bureau municipal. Il ne perçoit aucune indemnité mais il garde ses fonctions d'officier de police judiciaire et d'état civil. Elle précise qu'à ce jour il n'y a donc aucune nécessité liée aux besoins de la commune ni aucune urgence à se prononcer sur son maintien dans ses fonctions d'officier de police judiciaire et d'état civil.

Monsieur Jean-Pierre PUJOL dit que la politique de Madame le Maire est négative, que les élus veulent qu'il

garde son titre d'adjoint, et qu'il demande que ce vote ait lieu.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE lui demande pourquoi il veut absolument ce vote puisque Madame le Maire et le bureau municipal ont décidé qu'il restait adjoint sans délégation en conservant ses fonctions d'officier de police judiciaire et d'état civil. Elle ne voit pas ce que le vote va changer.

Monsieur Bruno LADoucETTE précise qu'il était contre le fait de retirer la délégation à Monsieur Jean-Pierre PUJOL.

Monsieur Jean François VINCENT dit que la question posée est de savoir qui, dans le conseil, soutient Monsieur Jean-Pierre PUJOL.

Des échanges s'ensuivent, dont le ton et le contenu ne permettent plus la sérénité des débats.

Le calme ne revenant pas, Madame le Maire lève la séance.

La séance est levée à 23 h 05



## Kermesse de l'école le 29 juin

La fin de l'année scolaire approche ! Bientôt les vacances ! Pour clôturer cette belle année, l'Association LES AMIS DE L'ECOLE organise en partenariat avec les enseignants et avec la participation du CLAE la traditionnelle "KERMESSE DE L'ECOLE"

**Elle se déroulera le vendredi 29 Juin 2012 à partir de 18 h00, dans la cour de l'école primaire.**

Comme chaque année plusieurs stands de jeux seront mis à la disposition des enfants !

Vous pourrez également vous restaurer sur place : des grillades, une buvette, des tartes salées et sucrées... seront en vente.

Enfin les AMIS DE L'ECOLE vous invitent également à tenter votre chance en participant à la tombola !

Vous pourrez peut-être gagner un vol pour deux personnes afin de découvrir Albi vu du ciel ou une trottinette enfant et de nombreux autres lots seront à gagner !

La kermesse de l'école c'est avant tout un événement où parents,

enfants et enseignants se retrouvent pour partager un moment dans un esprit de convivialité.

LES AMIS DE L'ECOLE tiennent à remercier par avance l'ensemble des participants sans qui nous ne pourrions pas organiser cet événement !

Nous vous rappelons que tous les bénéfices de nos manifestations permettent de financer une partie des activités scolaires (intervenant extérieurs) et extra-scolaires de l'école (voyages, sorties culturelles).

### LES AMIS DE L'ECOLE



## LES CHEYEN' SUR LE SENTIER... DE LA DANSE

**Soirée COUNTRY le Samedi 28 Avril à la Brasserie LE DROP d'Albi.**

A l'invitation de l'Association CHEYEN' COUNTRY de MARSSAC, nombreux étaient les danseurs venus des clubs voisins et amis de notre département, mais également de l'Aveyron et de la Haute-Garonne. Après l'apéritif offert par AMERICAN WEST COUNTRY STORE d'ALBI, les

convives (+ de 100 personnes) ont apprécié et découvert pour certains, la cuisine traditionnelle américaine, menu élaboré par ISABELLE du DROP.

A la fin du repas, un club de TUNING a présenté une dizaine de voitures super équipées, moteurs ronflant, etc... Là aussi, un régal pour les amateurs !

Enfin à 21 h, il était temps de faire "chauffer les santiags". Les danseurs ont occupé la piste jusqu'à 2 h du matin et se sont séparés avec regret. Mais ils ont décidé de se retrouver le **Samedi 16 Juin prochain au COUP D'ENVOI de MARSSAC** lors d'une nouvelle soirée organisée par CHEYEN'COUNTRY.

Pour en savoir plus, consultez le blog <http://cheyencountry.e-monsite.com>



## Prévention contre les addictions chez les CM2 de l'école de Marssac

Une personne de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) est venue dans notre classe de CM2 pour nous présenter son association.

Cette personne nous a sensibilisés à plusieurs addictions :

- avec produits (tabac, alcool, cocaïne, héroïne, cannabis)
- sans produit (jeux vidéos, jeux d'argent)

Il y a eu ensuite trois séances de prévention autour de l'alcool au cours desquelles nous avons pris connaissance et découvert notre livret individuel "l'alcool". On a appris la fabrication du vin, la fabrication de l'alcool à base de fruits (fermentation) et la distillation.

Nous avons ensuite réalisé individuellement ou par binôme un projet sur les risques et dangers de l'alcool : Bande Dessinée, sketch, texte, interview, illustration, affiche, poème,...

Nous pensons que cette intervention est utile pour notre future vie adulte.



"L'alcool au volant, la mort devant"

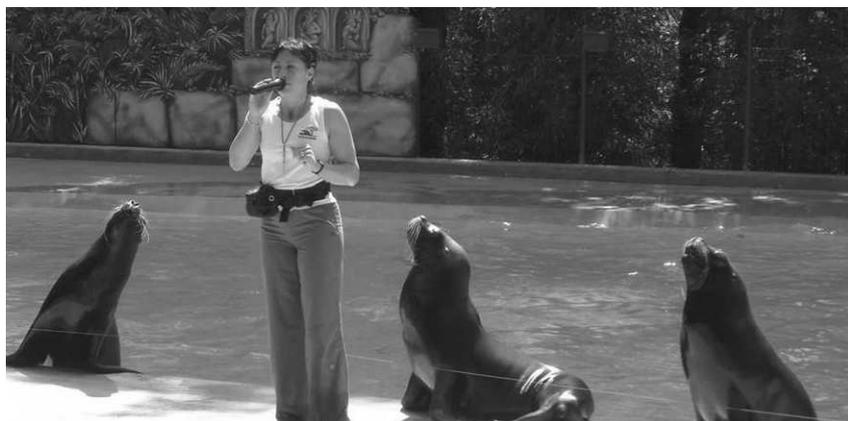


## A la maternelle

Le 27 avril la maternelle était au spectacle dans la salle de sport. En effet nous avons accueilli la compagnie des 3 chardons qui nous a présenté "l'arbre roux". Les enfants sont ressortis 1H15 plus tard, ils étaient ravis et enthousiastes. Il faut dire que personne n'a été déçu, le spectacle proposé étant tout à fait adapté aux enfants de cet âge. Il a fait l'unanimité. Les rires, les applaudissements et la participation active des enfants ont fait de ce moment récréatif une belle réussite.

### Le jardin à l'école

Ça y est le jardin pédagogique à la maternelle est lancé. Les enfants des différentes classes ont préparé le terrain (cailloux, mauvaises herbes), puis ils ont planté, semé, arrosé. Ils surveillent jour après jour leur travail. Les petits jardiniers en herbe prennent très au sérieux leur nouvelle activité. Il faut remercier tous les parents qui ont donné aux enfants les plants, les graines, les fleurs... dont nous nous occupons maintenant. Un grand merci aussi aux mamies et papis qui ont aussi contribué à la réussite de ce jardin !



### Sortie au zoo de Plaisance du Touch.

Les classes de MS et de MS/DS de l'école maternelle se sont rendues le vendredi 25 mai au zoo.

Le temps était avec nous et les enfants ont bien profité de cette journée tant attendue.

Les autruches, les émeus, les lions, les rhinocéros, l'hippopotame dans

son bain, les singes, les kangourous, les biches et les faons, les watusis et leurs énormes cornes... ont fait leur bonheur.

Nous avons pu assister au spectacle des otaries et à celui des oiseaux. Le pique-nique s'est passé dans la bonne humeur, à l'ombre des arbres.

Le sourire des enfants témoigne d'une journée agréable et pleine de découvertes.

Merci aux parents accompagnateurs.



## Les CM de l'école ont passé la journée du jeudi 10 mai à Albi

Le matin, un guide nous a accueilli et nous a fait visiter la **Cathédrale Sainte-Cécile**. Puis nous avons écouté Pierre-Jean Schoen jouer de l'orgue. Après le concert tous les CM ont interprété deux chansons accompagnés de choristes sur une musique jouée par l'organiste.

**L'après-midi nous avons visité le vieil Albi.** Nous avons vu : le pont vieux, le marché couvert, la place St Salvy, l'église, le cloître, la maison du vieil Albi et le jardin à la française du palais de la Berbie.

Nous avons découvert notre patrimoine, nous avons beaucoup appris et nous avons énormément apprécié cette sortie.

Les CM1



## [du côté des assos]

### Assemblée générale et recrutement pour Marssac Volley Club

Pour Marssac Volley club cette nouvelle saison sportive arrive à son terme avec un bilan sportif très positif pour les deux équipes inscrites en Volley Loisir VLACA sous le contrôle de l'UFOLEP 81, que ce soit en coupe ou en championnat.

Marssac A termine premier de sa poule et devrait monter en 1<sup>ère</sup> division. Néanmoins, l'objectif du club est de pratiquer le volley en loisir et de prendre un certain plaisir sur le terrain. L'accession en 1<sup>ère</sup> division nous semble prématurée pour maintenir cet objectif de pratiquer le volley en loisir. La décision sera prise lors de la réunion du VLACA le 31 Aout 2012, pour le lancement de la saison prochaine, en fonction du nombre de poules. Il se peut qu'une poule de niveau intermédiaire soit proposée en fonction du nombre d'équipes engagées dans la compétition. Du côté de la coupe, l'équipe s'est inclinée en 1/4 de finale de la consolante principale.

Pour Marssac B le bilan est mitigé puisque la fin de saison fut difficile. Après un départ canon, le manque de joueurs et le niveau des adversaires permettent à notre deuxième équipe de se trouver néanmoins en milieu de tableau. Cette équipe doit se renforcer pour prétendre à la montée la saison prochaine, objectif à officialiser en fonction du nombre d'adhérents.

Nous recherchons donc des volleyeurs désireux de pratiquer ce sport en loisir avec néanmoins un objectif sportif.

Marssac B s'incline quant à elle en 1/2 finale de la consolante B ce qui prouve que le niveau est en phase avec l'objectif de montée.

**Nous invitons les personnes intéressées à se joindre à nous lors de l'assemblée générale du Mardi 12 Juin à 19h30 à la salle municipale,** à venir nous rencontrer pour discuter de ce sport, de notre fonctionnement et à nous retrouver à la rentrée, le mardi 4 septembre à 20h30 pour débiter avec nous une nouvelle saison de volley... en loisir.

J-Jacques TARTIERE



## Marssac II, vainqueur de la Coupe du Tarn

Ambiance fébrile le 26 mai dernier, sur le stade Rigaud d'Albi. Quelle finale qu'ont offert Marssac II et Dourgne à leurs supporters! Sept buts et des prolongations arrachées par Marssac à la 93<sup>ème</sup> minute du temps réglementaire. Un suspense à couper le souffle et au final le dauphin du championnat Excellence qui vient coiffer sur le fil le champion 2011-2012.

Les jeunes supporters marssacois ont aussi remporté leur match...



dans les tribunes ! Les deux équipes qui auront animé toute la saison l'élite du District du Tarn, se sont partagé les deux titres en jeu dans le département. Le championnat pour

Dourgne, la coupe pour Marssac II et surtout l'accession en Ligue pour les deux. Une finale à l'image du duel que se sont livrés les deux clubs... Magnifique !

## Marssac Rugby XIII sur tous les fronts



Après le tournoi Grégoire de Carcassonne, Marssac Rugby XIII était à Narbonne, le 12 mai dernier, pour le traditionnel tournoi qui a lieu en marge de la Finale du Championnat de France Élite. Les jeunes ont ainsi pu défiler en lever de rideau de la Finale, devant les caméras de France 3. Des souvenirs qui resteront longtemps gravés dans leur mémoire.



Pour sa deuxième année d'existence, l'école de rugby à XIII de Marssac-sur-Tarn continue son bonhomme de chemin. Samedi dernier, elle organisait même l'avant dernier tournoi départemental de la saison, en recevant les clubs de Réalmont, Villefranche d'Albi, Aussillon Mazamet, Valdériès, St Pierre de Trivisy, Villefranche de Rouergue, Puygouzon, Lescure Arthès, St Juéry et Albi, sur la superbe pelouse du stade Désiré Gach. Près de 300 enfants ont ainsi pu pratiquer leur sport favori sous un soleil magnifique. Le club remercie François Enguilabert et son équipe pour leur contribution.

Le tournoi final des écoles aura lieu le 16 juin à Lescure d'Albi ; les jeunes marssacois ont donc encore deux semaines pour se préparer à ce grand rendez-vous festif et convivial.



## Gros succès de la semaine commerciale des commerçants du marché et du village



C'est une première pour les commerçants du marché et du village. L'organisation conjointe d'une semaine commerciale avec pour fil rouge, la fête des mères.

Pour cette occasion, une grande tombola était organisée par les commerçants, avec un téléviseur LCD à la clé mais aussi un superbe panier garni avec les produits du marché. Au total 25 lots et donc 25 bulletins gagnants tirés au sort, vendredi 1er juin, sur la place du village.



A 12h00 précise, tous les commerçants participants ont amené leur urne pour le tirage au sort effectué en direct, à la fin du marché, par une main innocente. Les heureux gagnants seront contactés et la remise des lots se déroulera le 8 juin, à 12h30, sur la place du marché.

Cette première est un succès, quelques 4 600 bulletins ont été remplis par la clientèle. Une nouvelle opération est déjà programmée, avant la fin de l'année, par l'association des commerçants.



# MARSSAC

## EXPOSITION PHOTOS

### DIMANCHE 24 JUIN

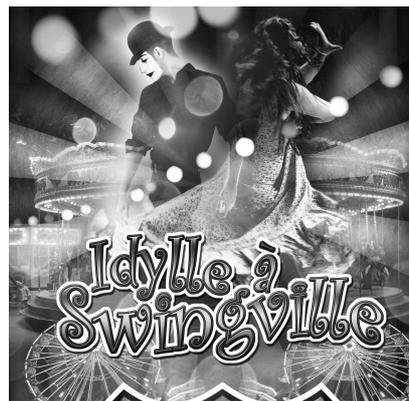


De 14H00 à 18H00

A LA NOUVELLE SALLE DES ASSOCIATIONS – RUE DE LA MAIRIE

Organisée par  
l'Association

## LES PAPARAZZIS MARSSACOIS



**Spectacle le samedi 23  
juin à 21h00 proposé par  
"Temps Danse"**

Le spectacle de cette année s'appelle "Idylle à swingville". Vous serez transportés dans une ambiance de fête foraine d'un autre âge. Des surprises, de l'émotion, des rires vous attendent, le temps de vous distraire une soirée.

**Nous vous espérons très nombreux  
ce samedi 23 juin à la maison de la  
musique à Cap'Découverte.**

L'ouverture des portes se fera à  
partir de 20h30.

L'entrée est de 10 euros - gratuité  
pour les moins de 12 ans.

## "Dispositif canicule 2012", prévenir des conséquences d'une canicule

L'été approche, le risque de fortes chaleurs aussi et comme chaque année depuis 2004, la Mairie a pour mission de recenser sur le territoire de la commune les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes adultes handicapées vivant à domicile et n'ayant pas d'entourage proche (famille, voisins...).

La commune de Marssac sur Tarn dispose d'un registre nominatif des personnes recensées. Pour être opérationnel et avoir toute son utilité en cas de canicule, il est nécessaire de procéder à sa mise à jour régulière.

Afin de réaliser cette actualisation, qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un changement de situation (adresse par exemple), nous invitons tous les marssacois(es) qui le désirent à prendre contact avec la Mairie. Ainsi, en cas d'alerte liée à de fortes chaleurs, nos services pourront vous contacter prioritairement afin de vous rappeler les conseils de prévention, d'évaluer vos besoins et d'intervenir en cas d'urgence.

Contact : Anne LAURENT 05 63 55 07 48



## Le Club des Aînés offre un défibrillateur à la commune

Le 22 mai le Club des Aînés de Marssac a fêté les anniversaires du 1<sup>er</sup> semestre avec la remise d'une fleur à chacun. Une soixantaine de personnes s'était réunie à la salle Municipale.

La maison ROUSTIT nous a régalié d'un excellent menu toujours aussi bien préparé et servi avec compétence.

LAETICIA, chanteuse professionnelle, et Marssacoise, nous a charmé de sa très belle voix pendant 1h 30 de chansons de PIAF, DALIDA... sans oublier DANIEL, et son répertoire d'AZNAVOUR... L'assemblée a été conquise par la prestation de ce tour de chant



pour la remise d'un défibrillateur acheté par le Club des Aînés.

Nous avons fait ce «cadeau» à la Commune qui sera mis à la disposition des citoyens et des clubs de notre cité. C'était Noël avant l'heure mais il y a des

actions qui ne doivent pas attendre.

A 16 h, sur notre invitation, Mme ROSE, Maire de Marssac, et M. MALLE, adjoint, nous ont rejoints

La journée s'est passée dans la bonne humeur et la convivialité, comme toujours

Le Président Pierre ROCHE



Le mardi 29 mai nous faisons une escapade en Aveyron d'une journée. Nous vous conterons notre périple dans le prochain bulletin

Si le Club des Aînés vous intéresse venez nous rejoindre ; nos activités sont multiples et la bonne humeur est toujours de mise.

## [du côté des entreprises]

### GJ Plomberie, un nouvel artisan à Marssac



Jacques Grenier répondra à toutes vos demandes de travaux en rénovation ou neuf. Que ce soit pour l'installation, l'entretien, ou le dépannage, il intervient dans les domaines du chauffage, du sanitaire, de l'aménagement pour personnes à mobilité réduite (PMR), des énergies renouvelables, et de la zinguerie.

**Pour le contacter:**  
**contact@gjplomberie.fr ou**  
**07 77 07 33 35**



## Fête de la St Quil, c'est parti !

Dimanche 26 août, le traditionnel vide greniers de la St Quil dans le vieux Marssac rassemblera encore une fois la foule de badauds qui viendront déambuler sous les platanes, pour dénicher l'objet rare ou autres vieux trésors...

Dés le matin, les membres du Comité des Fêtes serviront le coutumier petit-déjeuner aux tripoux... prélude à une journée riche en émotions.

Buvette et restauration toute la journée

### Le programme des festivités :

#### Samedi 25 août

- Concours de pétanque en doublette (4 parties) 14h30 Place de la chapelle
- A partir de 19h30 animation musicale et restauration place de la chapelle : Mounjetado Géante organisée par l'école de rugby XIII de Marssac.

**Réservation possible au 06 69 56 50 17  
(si mauvais temps, repas à la salle des fêtes)**

#### Dimanche 26 août

- Vide greniers de 8h à 18h
- Petit déjeuner aux tripoux à partir de 8h
- Concours de pétanque en doublette (4 parties) 14h30 au boulodrome

#### ATTENTION :

La réservation des emplacements sera ouverte en prio-

# MARSSAC

## Fêtes de la St QUIL

**SAMEDI 25 AOÛT**

**14h30 Concours de boules**

**19h30 MOUNJETADO GÉANTE**

**Réservation au 06 69 56 50 17**

**DIMANCHE 26 AOÛT**

**8h Petit Déj aux tripoux**

**VIDE GRENIERS**

**14h30 Concours de boules**

rité aux habitants des communes de Marssac et des environs dès le 1<sup>er</sup> juin afin de favoriser un maximum d'exposants locaux.

Après le 7 juillet, ouverture des inscriptions à tout le département.

Renseignements et inscriptions :

Thierry STEFANON 06 23 87 24 98

**(stand : 3 euros le ml avec un minimum de 2ml)**





## La Vieille Cantine

### Bibliothèque associative de Marssac

#### Horaires d'ouverture

le mardi de	16h30 à 18h00
le mercredi de	15h00 à 17h00
le vendredi de	16h30 à 18h00
le 1 <sup>er</sup> samedi du mois de	9h00 à 12h00

**+ de 12 000  
ouvrages dont 400  
bandes dessinées**

Portage de livres a domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an

marssacbiblio@laposte.net



## Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24
Drogues info Service	0800 23 13 13
Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557

## RÉSULTATS DE LA TOMBOLA 2012 DU COMITÉ DES FÊTES

N°	Couleur	Lot
101	ROUGE	1 BOITE DE CHOCOLAT THURIES
130	ROUGE	1 CARTON DE VIN
61	BLEU FONCÉ	1 JAMBON
1	BLEU CLAIR	1 LOT APÉRITIF
16	JAUNE	1 BOITE DE CHOCOLAT THURIES
100	ORANGE	1 CARTON DE VIN

LES LOTS SONT A RETIRER AVANT LE 17 JUIN 2012  
CONTACT : Thierry STEFANON au 06 23 87 24 98



Mme Pierrette TOURNIER qui gagne le jambon



## Les fêtes de Pentecôte à Albi au siècle dernier

Il est évident que l'ambiance des fêtes de la Pentecôte n'est guère pareille comparée aux célébrations d'aujourd'hui. C'est normal, mais cela n'est pas dû à un manque d'enthousiasme...

### D'abord qu'est-ce que la Pentecôte ?

Pour les catholiques, la fête de la Pentecôte célèbre la venue de l'Esprit Saint sur les apôtres le cinquantième jour après Pâques (en grec, pentêkostê signifie "cinquantième").

Les premiers chrétiens ne célébraient pas la fête de la Pentecôte : ils fêtaient Pâques ("Grand Dimanche") pendant 50 jours.[1]

### Comment Albi a fêté la pentecôte en juin 1911 ?

Le samedi 3 juin 1911, une retraite aux flambeaux sur le jardin national et un concert donné par l'orphéon "l'union albigeoise" inaugurent le début des festivités.

Le dimanche matin, différentes sociétés de Gymnastique du Tarn vont défiler, batteries et drapeaux en tête, portées par la musique de l'école d'artillerie de Toulouse, avant de s'immobiliser pour le salut au Drapeau.

Sous un soleil de plomb, des démonstrations ont eu lieu sur la place du vignan.[2]

Dans la soirée, la représentation de l'an Mille de Maurice Magre, une grande première albigeoise, a eu lieu au théâtre antique du palais de Bisbie.

La pièce a été jouée en plein air et fut un énorme succès, comme le témoigne la présence d'une foule immense sur cette carte postale [3].

Le lundi après-midi, un nouveau défilé de la société de Gymnastique "L'Etoile Carmausine" avait eu lieu avec la participation de plus de 100 gymnastes ainsi qu'un défilé

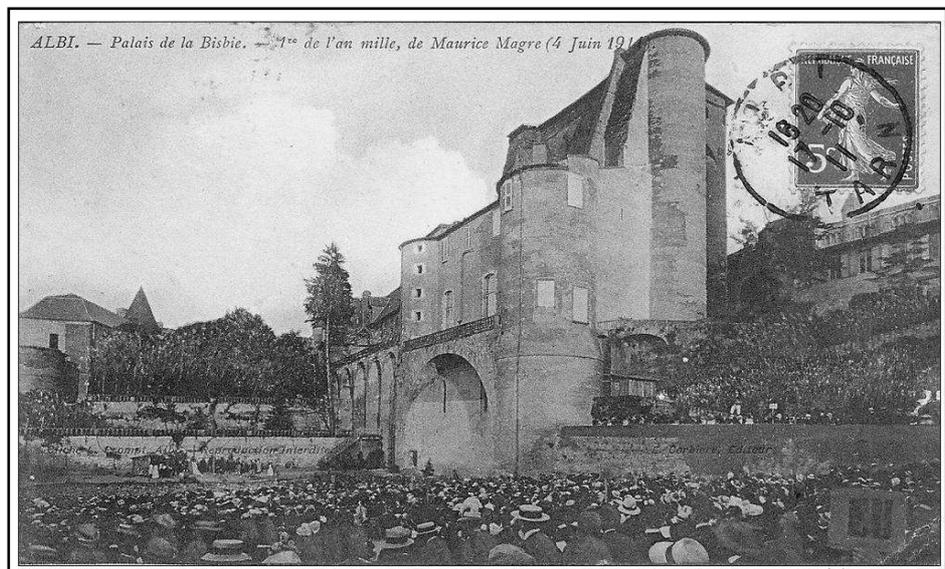
de voitures et de bicyclettes fleuries qui n'a d'ailleurs pas connu le même succès que l'année précédente.

Comme certaines fêtes de nos jours, il y avait eu aussi de nombreuses attractions foraines installées sur la place de Manège et de Laperouse et des illuminations électriques multicolores.

Enfin, pour le mardi, une foule nombreuse a pu admirer les vols de l'aviateur albigeois Louis GIBERT sur son Monoplan BLERIOT qui fit le tour de ville à deux reprises.[2]

Voilà comment la fête de la Pentecôte en cette année 1911 a eu lieu pendant 4 jours sans oublier bien entendu que les chrétiens ont célébré l'Esprit Saint dans la joie et le partage.

**Nadia Audren**



Sources :

[1] : <http://www.eglise.catholique.fr/>

[2] : Le pays Tarnais autrefois, pages 78, Rémy CONSTANS, éditions Horvath, 1994.

[3] : <http://cartes-postales.delcampe.fr/>



## 67<sup>ème</sup> victoire du 08 mai 1945

*Message de Monsieur Marc LAFFINEUR  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense et  
des Anciens Combattants.*

“Nous sommes aujourd'hui réunis pour commémorer le 67<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire remportée par les armées françaises et alliées sur la barbarie nazie.

Après plus de cinq longues années de guerre, le nazisme est anéanti. C'est la fin du cauchemar que l'Europe a enfanté, qu'elle a traversé, qu'elle a vaincu. A l'Ouest, les démocraties sont victorieuses. La liberté l'a emporté.

L'Hitlérisme ne menace plus l'Europe et le reste du monde. Si l'humanité découvre l'enfer

rafles, les premiers convois pour Auschwitz. C'est le temps de la faim, de la peur, du mépris, celui des fusillades d'otages, de la Relève, de la conscription obligatoire - avant le S.T.O. - pour aller travailler en Allemagne.

Mai 1942, c'est aussi le temps des espérances : les premières ripostes alliées, l'arrêt de la pénétration allemande sur le front russe, et la lueur d'espoir qui naît dans le désert libyen quand, à Bir Hakeim, des soldats de

la France libre enrayment l'avance ennemie ; c'est aussi le débarquement allié en Afrique du Nord, prélude à la reconstitution de l'armée d'Afrique. C'est enfin l'année où, dans l'ombre, se multiplient les contacts entre mouvements et réseaux clandestins qui vont renforcer la Résistance intérieure.

Le 08 mai 1945, c'est la fin de ce temps de crainte, l'aboutissement de ce temps de l'espoir, la Victoire.

En France, cette victoire est le fruit de l'effort, du courage, du sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais désespéré. A l'instar du Général de Gaulle, tous ont eu foi en notre pays, en sa capacité à mener le juste combat contre tout ce que le XX<sup>ème</sup> siècle connaissait de plus absurde et de plus monstrueux.

Grâce à ces hommes et à ces femmes, différents par leurs origines, leurs histoires, leur culture, mais réunis par un idéal commun, la France a pu, après la guerre, retrouver pleinement son rang dans le concert des Nations.

Leur exemple a toujours valeur d'actualité. Car ils nous ont prouvé ce qu'une Nation riche de son histoire, portée par une même aspiration, unissant ses forces, est capable de réaliser pour surmonter l'insurmontable.”



des camps de concentration et d'extermination, leur œuvre de destruction monstrueuse a enfin cessé.

Tout au long de ce conflit, les Français ont vécu, ou survécu, entre crainte et espoir. En 1942, dont nous commémorons cette année le 70<sup>ème</sup> anniversaire, ces deux sentiments sont mêlés comme jamais.

1942, c'est en effet le temps de la honte, avec la mise en œuvre de la Shoah, le port de l'Etoile Jaune, les grandes





**7 mai à 17h00, une drôle de compagnie... pour fêter l'inauguration...**



**... de la rue des Peyragues**



**de la rue de l'église...**



**Retrouvez toutes les photos et les vidéos de notre promenade inaugurative sur [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)**



**en passant par les nouvelles  
salles associatives**



**Quelques instantanés  
des fêtes de Marssac  
des 4, 5 et 6 mai...**



**Merci à tous les  
bénévoles et à l'année  
prochaine !**